



COMMUNIQUÉ CGT du CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ORNE

La CGT place l'exécutif départemental devant ses responsabilités en matière d'augmentations salariales. Alors que l'inflation et les prix des produits de première nécessité explosent, que 12 millions de français sont déjà en précarité énergétique, la CGT revendique une revalorisation des salaires, des pensions et des minima sociaux. De nombreux travailleurs sociaux départementaux se mobilisaient le 31 mai dernier pour gagner des augmentations de salaires, une vraie reconnaissance de leurs qualifications et de leur travail. Avec la CGT, ils réclamaient l'application de l'Accord National Interprofessionnel « Ségur 2 », dont notamment le complément de salaire de 183 €, à compter du 1^{er} avril 2022.

Le 24 août, la CFE-CGC et la CGT réclamaient la présentation d'une délibération instaurant le complément de salaire, ce, lors de la prochaine instance représentative du personnel. Le Conseil départemental qui prétendait le décret insuffisamment clair pour être appliqué et qui, par la voix de son président disait vouloir « lancer une réflexion », saura-t-il apporter une réponse à la hauteur des attentes légitimes des personnels ? Réponse attendue le 20 septembre en comité technique.

Fait à Alençon, le 8 septembre 2022